

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-67**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **03 NOV. 2025**

Date de transmission : **03 NOV. 2025**

Date de réception rectorat : **03 NOV. 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2025

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

**Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1 :**

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 2025.

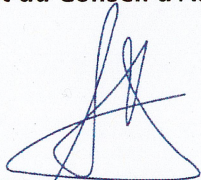
**ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

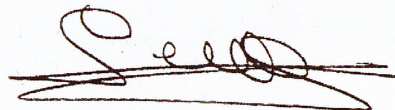
Fait à Créteil, le 17 octobre 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 32</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 32</b>	Votants : 32
<b>Quorum : 17</b>	<b>Votes exprimés : 32</b>
Membres présents : 23	Pour : 32
Membres représentés : 9	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 32</b>	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 13 juin 2025.

***Modalités de recours*** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**13 JUIN 2025**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

Représentants de l'administration

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme BERGÈS Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon (parti à 12h28)

Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit «des autres enseignants» :

M. ALIX Sébastien-Akira (parti à 13h)

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Vérène

Mme GOFFIN Angélique

M. LEVREL Lucas (parti à 12h05)

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. VALLÉE Benoît

Collège dit «des usagers» :

M. HUE Matthias

Mme GAUCHER Andréa

M. EVANNO DECROIX Gabriel

Mme LAHMAR CHERIF Ymene

M. OCCANSEY David

Mme DE BRITO Alice

Collège dit «des personnalités extérieures» :

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. PLANCHON Thomas

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

- M. GRIMA François (procuration donnée à Mme BERGÈS)
- M. ALIX Sébastien-Akira (procuration donnée à Mme GOFFIN à partir de 13h)
- Mme GUILLIN Amélie (procuration donnée à Mme GOFFIN)
- M. LEVREL Lucas (procuration donnée à Mme CHEVALIER à partir de 12h05)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- M. LACHENY Claude (procuration donnée à Mme COSTES)

Collège dit «des personnalités extérieures» :

- M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
- Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement Durable
- M. BASSAGLIA Yann, Directeur de la FST
- M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
- Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires
- Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISN
- Mme DE RUGY Anne, VP vie étudiante et engagement
- Mme DUROU Hélène, Agent comptable
- Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
- M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
- Mme GARAPON Marie, Directrice Générale des Services
- Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG
- Mme RENAUT Sophie, Directrice de l'INSPÉ
- Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité Sociétale de l'Université
- M. SECK Amadou, Responsable du Pôle Achat
- M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités
- M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

## **SOMMAIRE**

### **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- 1.1. Point d'information du Président de l'université
- 1.2. Présentation de l'observatoire de l'impact de la recherche — Cellule « programme sciences engagées »
- 1.3. Point d'étape sur le processus de dissolution de la COMUE
- 1.4. Approbation des procès-verbaux des séances des 7 mars et 11 avril 2025

### **Points soumis à discussion**

#### **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- 1.1. Présentation du schéma directeur de la vie étudiante
- 1.2. Point d'information « Patrimoine »
- 1.3. Approbation des deux dossiers d'expertise (DEX) immobilière relatifs aux campus Damesme et Chérioux
- 1.4. Autorisation donnée au Président pour solliciter un emprunt auprès de la Banque des Territoires, et approbation du mandat l'habilitant à accomplir et à signer tout acte juridique nécessaire à la conclusion de cet emprunt.
- 1.5. Point d'information : Site INSPÉ de Saint-Denis

#### **2. RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1. Approbation du dispositif d'intéressement recherche
- 2.2. Approbation de la création du titre de « Professeur attaché » UPEC

### **Points non soumis à discussion**

#### **1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

- 1.1. Approbation des admissions en non-valeur et des décisions en remise gracieuse

#### **2. CONTRATS ET CONVENTIONS**

- 2.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

#### **3. QUESTIONS DIVERSES**

*La séance débute à 9h35 sous la présidence de M. DUBOIS RANDÉ*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'information du Président de l'Université**

**Le Président** : Je vous propose de démarrer ce conseil d'administration. Pour rappel, nous avons maintenant des micros, donc dès l'instant où quelqu'un parle, il faut couper son micro pour éviter des interférences.

Nous avons inauguré le BRB après Chérioux, les bâtiments sont en cours. Nous voterons des dossiers d'expertise. Julien ALDHUY évoquera les différents projets immobiliers, notamment ceux bien lancés. Cet après-midi, nous serons à Fontainebleau pour finaliser le dossier de la caserne Damesme. Je vous invite personnellement à la Dalle Danse, qui est un évènement organisé conjointement avec le maire de Créteil, et les quartiers qui nous entourent. Je suis content de le faire avec Laurent Cathala, car c'est un évènement qui fête l'université dans la ville, depuis cinquante ans maintenant. Aujourd'hui, cela donne une dalle montée, en cours de ponçage. Il est prévu un spectacle vivant, avec des artistes, la MAC, autour d'une forte thématique, celle de la « culture et université », qui manque. Cette édition proposera un spectacle de l'École Nationale des Arts du Cirque, avec ERASME et des acteurs comme le campus « artisans de l'image ». Il y aura un spectacle de rue, extraordinaire, une performance du Centre Chorégraphique national de Créteil, sous la direction de Mehdi Kerkouche, un grand artiste que vous connaissez. Une de ses vidéos du « Boléro », visible sur Youtube, est vraiment magnifique.

**M. VALLÉE** : Il ne s'agit pas d'une inauguration ?

**Le Président** : Non, il ne s'agit pas d'une inauguration, qui sera plus tard, avec ceux qui ont participé au financement. Il s'agit d'un évènement festif.

Lors du dernier CA, nous avons proposé, à la demande de Lucas Levrel, de discuter de l'observatoire, et plus précisément du programme « sciences engagées ». Karine Bergès porte ce programme, et présentera un historique des éléments qui pourront ensuite être ouverts à discussion.

### **1.2. Présentation de l'observatoire de l'impact de la recherche, programme « sciences engagées »**

**Mme BERGÈS** : Je commence avant la projection du PowerPoint. Pour préciser, j'ai vu sur l'ordre du jour le terme « cellule », qui n'a finalement pas été choisi, et je ne porte pas seule ce programme, porté conjointement par la VP recherche, le pôle recherche, les assesseurs, les collègues de la DT et des services (DRV, SCD, etc). Les élus ont demandé de présenter l'observatoire, nous avons pensé qu'il était intéressant de vous en donner une vision plus large. En effet, l'observatoire s'insère dans ce programme « sciences engagées ». Il est important que le CA soit informé de cette création et transformation. Mme ATACI qui s'occupe de l'observatoire, est invitée à ce CA, si les membres souhaitent lui poser des questions. Il faut très brièvement

rappeler l'historique pour comprendre le programme « sciences engagées », en recontextualisant avec deux éléments. Le premier est la création en 2022 de l'observatoire de l'impact de la recherche, avec une postdoctorante (Mme ATACI), sous l'encadrement scientifique de Mme ALLARD-POESI. Ensuite, en 2022, l'université a obtenu le label SAPS du ministère, pour une durée de trois ans, avec une dotation annuelle sur évaluation, qui se termine en août 2025. Le bilan et le travail mené au cours de ces trois années ont permis l'émergence de questionnements autour de SAPS, d'ordre financier (pérennité du SAPS, maintien du poste de BIATSS chargé de projet, financé par le budget du label pour trois ans) et d'ordre scientifique (intégration du label dans une structure pérenne, le maintien et renforcement du travail avec les partenaires). Il apparaît une volonté commune de renforcer un travail en transversal, entre les services, les composantes et les unités de recherche.

Ces constats, questionnements et remises en question, au terme de trois années, sont à l'origine de la création du programme « sciences engagées », financé par ERASME. J'insiste, il a été co-construit au long de l'année 2024/25, avec le pôle SAPS, la VP recherche, les assesseurs, les directions et services de l'UPEC, la DRV, le SCD, la DT et les deux DGSA « cœur de métier et projet stratégique ERASME », que je remercie.

Le travail s'est articulé autour de 4 axes, qui ont permis dans un premier temps de structurer ce programme « sciences engagées » : renforcer la transversalité, penser la gouvernance du projet, penser à son opérativité en définissant les missions du programme et des services co-porteurs, et créer un service engagé au sein de la DT.

Cette proposition de programme « sciences engagées », qui est l'objet d'un travail depuis plusieurs mois, prend donc cette forme, présentée à l'écran aujourd'hui.

Cette arborescence appelle quelques commentaires, des documents pourront être fournis aux membres du CA s'ils le souhaitent sur cette présentation.

Ce programme affirme son intégration dans la stratégie de l'établissement, à travers son lien avec les instances, la commission de la recherche, le COMEX ERASME, l'assemblée des partenaires et les services existants de l'UPEC, qui ne sont pas des créations, comme la DRV, SCD, la DT et la direction de la communication.

Au niveau de la gouvernance, ce programme dissocie plusieurs instances :

- Un comité de pilotage (animé par les vice-présidentes recherche — sciences et sociétés, et les deux DGSA) définit la stratégie « sciences engagées » et les priorités de la mise en œuvre.
- Un comité opérationnel associe les responsables hiérarchiques des trois directions co-porteuses des projets (DRV,DT,SCD). Ce COMOP suit l'avancée opérationnelle des projets, au regard des objectifs et livrables. Il arbitre également les aléas opérationnels.

Au niveau des interactions, nous avons souhaité que ces instances soient adossées à un comité scientifique, en cours de composition. La proposition n'a pas encore été arrêtée, mais elle comprend les VP recherche et SAPS, des représentants de la société civile et des partenaires. Nous souhaiterions

intégrer les élus de la CR, notamment 3 enseignants-chercheurs, 1 doctorant et 1 BIATSS, ainsi que des représentants scientifiques de la Chaire délibération, et 3 assesseurs à la recherche. En lien avec ce comité scientifique, nous avons souhaité inclure le réseau des acteurs de la science engagée, sous la forme d'un comité technique avec deux réunions, l'une au début et l'autre en fin d'année. Il regroupe les acteurs de la science engagée pour partager les enjeux et les réalisations.

Après ce travail (qui a été assez long) de concertation avec les services, un travail de co-construction s'est prolongé avec les services autour de l'identification de projets. À ce jour, ils sont au nombre de 6 mais ne sont pas figés dans le marbre. Ces 6 projets identifiés pour l'année à venir pourront être évolutifs, en fonction de l'avancement des travaux du programme, et être modifiés en fonction des suggestions, sollicitations, demandes du comité scientifique. Tout conseil, toute proposition seront à étudier.

Nous avons voulu franchir un pas et matérialiser ce programme à travers ces 6 projets. Sans tout détailler, je rappelle l'intitulé de ces projets, qui permettent de comprendre la façon dont s'organise la collaboration.

Le premier projet est «S'engager dans l'évaluation de l'impact de la recherche», qui codéfinit des indicateurs d'impact, analyse l'impact des recherches participatives et d'autres actions.

Le deuxième projet est «S'engager dans les sciences ouvertes et porter les enjeux des grands labels». Ce travail est déjà réalisé par le SCD, le service commun de documentation, qui permet de consolider la gestion des données de recherche, de travailler sur l'ouverture de la donnée, de former, partager, valoriser les résultats de la recherche. Le SCD travaille également sur les grands labels (HRS4R).

Le troisième projet s'intitule «L'appui aux politiques publiques», en cours de travail. De ces trois années d'interaction avec des laboratoires et instituts de recherche, il est ressorti que l'appui aux politiques publiques était un axe crucial. Il s'agit aussi d'une demande du ministère par rapport au label SAPS. Ce travail, lié à la Chaire délibération, nous a semblé opportun, mais il ne se réduit pas à la Chaire. Nous souhaiterions encourager les collaborations avec les laboratoires de l'UPEC, qui travaillent déjà sur ces questions et seront sollicités pour participer aux travaux.

Le quatrième projet développe la politique Sciences et société, que je porte actuellement dans le cadre du label SAPS, valide jusqu'en août 2025. La priorité était de pérenniser des actions, soutenues depuis trois ans, et bien évaluées par le ministère. Ce projet permet de mieux développer les recherches participatives, de former et renforcer les partenariats de médiation scientifique, et d'apporter du dynamisme et de la visibilité aux dispositifs actuels du label SAPS (tels les ateliers de Conversation France, les ateliers médiation avec l'Exploradôme, partenaire avec lequel une convention a été signée en 2025). Une action est menée autour de la Fête de la Science et Mois

des Sciences à l'UPEC, les laboratoires et composantes ont reçu une information à ce sujet.

Le cinquième projet s'intitule «œuvrer pour l'éthique et l'intégrité scientifique». Ce travail a été porté par Carole Hénique. Nous avons donc maintenant une recomposition avec 8 nouveaux membres pour ce CEDIS, approuvé par le CA du 11 avril 2025. L'objectif est de refondre le CEDIS, son rôle, son action, de repenser l'intégrité scientifique. Nous avons jugé opportune de mettre en lien ce travail avec la science ouverte, l'ouverture de la recherche.

Le dernier et sixième projet est «soutenir, accompagner, communiquer sur les projets de recherche engagée». Un financement important de 10 postdoctorats est intervenu cette année, ainsi que 6 allocations doctorales financées dans le cadre d'ERASME et ce programme «sciences engagées». Ces postdoctorats ont suivi le parcours classique dans les instances, CE et vote en CR. Cependant, nous souhaiterions mieux les accompagner dans le suivi et surtout la sensibilisation à l'impact et au dialogue sciences et société. Ainsi, nous souhaiterions mettre en place, avec ce programme «sciences engagées», un travail de suivi sur ces dimensions. Les postdoctorats durent deux ans, les allocations sont pour trois ans, *a minima*, donc cet accompagnement est important.

Je vous ai montré l'architecture globale, donc transversale, en lien avec les services centraux existants.

Nous avons souhaité faciliter ce travail collaboratif, uniquement pour les agents recrutés et financés par ERASME sur les sciences engagées. Il a été proposé de créer un service «sciences engagées» au sein de la DT, qui réunit l'observatoire de l'impact de la recherche, la mission sciences et société (ex-SAPS), la mission Chaire délibération, et les missions valorisation et communication.

L'observatoire de l'impact de la recherche est porté par l'ancienne postdoctorante Mme Ataci, recrutée depuis 2024 comme ingénieure de recherche à la DT. Le responsable de la mission sciences et société sera le chargé de projets actuel du label SAPS, car le relais financier a pu être assuré par la DT. Nous gardons donc ce poste et en sommes ravis. La mission Chaire délibération comprend l'ingénieur d'études, recruté en 2025 (ex SAPS). Un poste est en cours de recrutement pour la coordination d'un évènement «Sciences engagées».

Enfin, il a été jugé que la communication autour d'ERASME et les sciences engagées méritait un meilleur accompagnement, en raison des nombreux évènements. Ainsi, nous envisageons le recrutement d'un poste dédié à la communication scientifique, afin de travailler étroitement avec les partenaires. Il est aussi prévu un responsable du service, pour ces quatre objets, qui est en cours de recrutement.

Cette année, l'objectif a été de travailler de manière la plus concertée possible. La plupart des objets existent déjà, et ne sont pas seulement des créations. Ils

sont transformés ou réajustés. L'idée est de mieux les soutenir, et de travailler en transversal certains objets.

Nous espérons mettre en place officiellement ce programme à la prochaine rentrée. Des nuances sont évidemment à apporter, mais la durée de ce CA ne permet pas de détailler davantage. Mme ATACI pourra répondre aux éventuelles questions sur les missions de l'observatoire de l'impact de la recherche, intégré dans le programme sciences engagées.

*Une diapositive est projetée, réalisé par Mme ATACI*

**Le Président** : Merci Karine. Y a-t-il des questions ?

**M. LEVREL** : Ce qui nous a été présenté ne correspond pas vraiment au point de l'ordre du jour. Ma collègue Mme CHEVALIER avait demandé une présentation des travaux postdoctoraux exécutés dans le cadre de l'impact de la recherche. L'ordre du jour mentionne la présentation de l'observatoire de l'impact de la recherche. Nous souhaiterions une présentation de ces travaux sur l'impact de la recherche et sur l'observatoire.

**Mme BERGÈS** : C'est un choix qui a été fait de vous présenter plus largement cette arborescence, car nous pensions utile de montrer que cet observatoire n'est pas un objet isolé. Il s'insère dans un programme en cours de construction. La porteuse Mme ATACI est présente et peut répondre de manière précise aux questions. Nous considérons aussi que le CA n'était pas le lieu le plus adapté pour une longue présentation.

Une présentation est prévue au CAC, pour expliquer la technicité des missions de l'observatoire. Je peux laisser Mme ATACI répondre à des points techniques.

**Mme CHEVALIER** : Comme il s'agit de faire un point sur l'impact de la recherche dans la société, il me semble qu'un CA universitaire est apte à entendre des points techniques. Cette question est scientifique, mais les relations entre l'université et la société sont au cœur de l'observatoire. Mes interrogations sont politiques et scientifiques. Au CA de janvier 2025, une présentation d'ERASME avait signalé des travaux de recherche et des publications. Tout est parti de ma demande des transmissions des publications. L'idée est de présenter la démarche de l'observatoire, qui est intéressante pour les membres du CA.

**Mme ATACI** : Je voudrais m'exprimer en anglais si cela est possible, pour éviter les malentendus. Mais si vous avez des questions, je peux essayer de répondre en français.

**Le Président** : Pour cadrer, le CA n'est pas le lieu pour une présentation détaillée, à l'instar du CAC. Il ne s'agit pas d'une présentation scientifique, il existe des endroits spécifiques pour celle-ci. Je pense qu'il est important de présenter aux administrateurs la stratégie globale, plus large que l'observatoire (qui est une partie du programme « Sciences engagées ») afin de

les éclairer. Il est difficile de parler en anglais au conseil d'administration, donc Mme ATACI peut citer quelques mots clés ou les titres des publications.

**Mme ATACI** : J'ai terminé mon doctorat en 2024, avec Mme ALLARD-POESI. Nous avons écrit deux articles croisés, et analysé 1270 articles ensemble. Ces deux articles n'ont pas encore été publiés. La première publication de postdoctorat a créé un guide avec des types d'impact et indicateurs déjà établis. L'objectif est de diffuser ce guide à tous les chercheurs de l'université en 2026. Je veux coconstruire ce guide avec les chercheurs. Actuellement, je mène un autre projet d'entretiens avec des chercheurs de l'UPEC pour comprendre leurs approches et expériences, identifier l'impact. À ce stade, j'ai réalisé 17 entretiens, et compte continuer avec d'autres chercheurs. Ensuite, ce guide sera co-construit, en ajoutant des indicateurs pour évaluer. Il faut préciser que l'observatoire de l'impact de la recherche est un système de soutien aux chercheurs. Nous avons par exemple lancé des ateliers pour les aider à trouver des financements. L'un des objectifs est également de construire une culture éthique et collégiale de l'impact et de l'évaluation. L'observatoire n'est donc pas un mécanisme de l'évaluation.

**Le Président** : Merci Mme ATACI pour ce beau travail. Nous pouvons proposer un SharePoint quand les articles seront publiés. Ce travail trouvera un relais dans AURORA au niveau international, sur l'impact, qui est un sujet compliqué. Des questions sur cet élément ?

**Mme BERGÈS** : Je rajoute que le travail de Mme ATACI permettra de nous éclairer sur les différents impacts, car il n'existe pas une seule mesure d'impact, notamment dans le cadre des AAP. Dans les dossiers de candidature, il est demandé aux porteurs de projet de mesurer l'impact, qui est souvent difficile. L'idée est ainsi d'apporter un soutien par cette catégorisation d'impacts divers. Mme ATACI a déjà été associée à certains travaux, et nous comptons les prolonger.

### **1.3. Point d'étape sur le processus de dissolution de la COMUE**

**Le Président** : Ce point d'étape est un simple point d'information. Le processus avance à la vitesse voulue. Un rendez-vous est prévu avec la DGFIP le 18 juin prochain pour caler la partie budgétaire, et sur le plan RH également. L'UPEC a besoin de précisions sur les moyens alloués, et les différents objets de la COMUE. Nous vous avons déjà transmis le document.

Nous pourrions revenir vers le CA du 4 juillet pour présenter plus amplement la convention de coordination. Les éléments principaux ont été fournis aux administrateurs. Nous avons ajouté à cette convention les membres, ainsi que des membres complémentaires, comme les écoles d'ingénieur, souhaitant participer à cette convention de coordination.

Les RH sont reprises à l'identique, suivant la demande du ministère. Il reste quelques éléments à caler, comme ceux qu'ils veulent rester. De plus amples détails seront apportés au CA du 4 juillet, après la visite de la DGESIP. Dans

leurs tableaux, se trouvent des allocations doctorales qui n'ont pas à s'y trouver. Nous pensions plutôt à des subventions de service public, notamment en termes de masse salariale. Nous reviendrons vers vous avec des éléments plus complets.

**M. LEVREL** : Apparemment, il existe une convention entre la COMUE et les Presses universitaires de Rennes, qui permet aux collègues de soumettre sans frais leurs publications à cet éditeur. Je voudrais savoir quel est l'avenir de cette convention, et si cette possibilité non négligeable est pérennisée.

**Le Président** : En effet, cette question a été soulevée, et en cours d'examen. Le transfert à l'UPEC sera possible.

**Mme GARAPON** : Le SCD étudie les conditions et en profite pour retravailler la convention. C'est en cours.

#### **1.4. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 mars et du 11 avril 2025**

**M. BERNARDINO** : Un mot sur l'ajout sur le procès-verbal du 7 mars, qui était une nouveauté.

**Mme HMAMOU** : J'ai ajouté une note d'encadrement, pour restituer les débats dans un cadre institutionnel et éviter les interprétations excessives.

**M. BERNARDINO** : Il s'agissait d'un petit laïus avant les « questions diverses », qui sortait quelque peu du cadre du CA. Le PV est *in extenso*, ainsi certaines phrases pouvaient être mal interprétées dans le contexte. D'autres modifications ont été demandées par Lucas Levrel et seront prises en compte, mais dans ce paragraphe ne seront pas ajoutées.

**Mme HMAMOU** : Concernant les « questions diverses », comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises au sein de ce CA, lors des séances précédentes, il est de notre responsabilité de ne pas publier des procès-verbaux, qui comporteraient des éléments pouvant porter atteinte à l'université, à sa gouvernance ou à ses administrateurs. Donc, dans les « questions diverses », des propos ont été retirés.

**Mme FLEURY** : J'ai une question concernant l'approbation du procès-verbal du 11 avril 2025. Ce dernier comprenait l'approbation de la circulaire du temps de travail des BIATSS pour 2025/26. En tant qu'élue et représentante du collège BIATSS au CA, cette interrogation est donc relayée. Par rapport à la circulaire de l'année dernière, la mentionnée « *les jours fériés, immédiatement précédés ou suivis d'une demi-journée travaillée, sont valorisés comme temps de travail* ». Cette mention a été supprimée dans la version 2025-2026. Il nous semble que la circulaire du 7 février 2002 s'applique. Dans ce cas, l'UPEC doit continuer à inscrire cette mention, qui existait dans la précédente mouture. J'ai interrogé la direction, et Mme MOULIN m'a apporté des éléments de réponse hier soir, confirmant que la circulaire de 2002 était toujours en

vigueur. Cette circulaire a été étudiée lors de différentes séances de travail, et en CSA.

Donc l'objectif poursuivi était de simplifier et gagner en compréhension et pratiques communes. C'est dans cet objectif que la mention sur les jours fériés a été supprimée. Il a ensuite été précisé que la volonté était de ne pas ajouter une confusion, voire une inéquité supplémentaire. La question est simple, la circulaire étant en vigueur, la valorisation de ces jours fériés est-elle également en vigueur en 2025-26, ou est-elle supprimée à l'UPEC ?

**Mme CASTELAIN** : En effet, il s'agit d'une simplification de la circulaire du temps de travail. Cette valorisation sera toujours indiquée, mais dépend du paramétrage de la badgeuse. Il faut que nous regardions ce paramétrage, et nous reviendrons vers vous. La situation dépend des jours posés par les agents, donc le paramétrage de la badgeuse est particulier.

**Mme FLEURY** : Merci, mais cette réponse ne me satisfait pas, car la mention est supprimée dans la charte de travail 2025-26 proposée. Or, elle existe dans la circulaire de 2002. Une irrégularité apparaît. S'abriter derrière le paramétrage de la badgeuse est insuffisant. La circulaire de 2002 est en vigueur, donc la mention sur les jours fériés ne doit pas être supprimée, et laissée à l'appréciation d'une technique.

**M. BERNARDINO** : Nous sommes sur l'approbation du PV, qui ne motive pas le vote.

**Mme FLEURY** : Dans le PV du 11 avril du CA, l'approbation de la charte figurait dans l'ordre du jour.

**M. BERNARDINO** : Il ne s'agit pas d'une irrégularité.

**Mme FLEURY** : Il reste des points à éclaircir. L'UPEC doit appliquer la circulaire de 2002.

**M. BERNARDINO** : Cela reste une circulaire.

**Mme FLEURY** : Cela veut dire quoi ? J'appelle simplement à la vigilance.

**M. BERNARDINO** : Nous n'allons pas entrer dans un débat technique. Cette charte du temps de travail a été travaillé avec les OS. Le texte n'a pas été modifié, vous en conviendrez, entre sa présentation au CSA et le CA. Le CA qui approuve le PV, a bien voté un document qui a été validé par le CSA. Les modifications relèvent davantage du périmètre du CSA, plutôt qu'au CA. Nous avons noté la question, nous serons réinterpelés, je suppose, au prochain CSA sur le sujet. Nous répondrons au CSA, et les éventuelles modifications seront proposées au prochain CA.

**M. VALLÉE** : Nous avons interpellé mercredi à ce sujet. Je pensais que c'était une erreur matérielle, mais au vu de votre réponse, je pense que la malice s'est installée dans la discussion. Je tiens à rappeler nous apprécions les ajouts

lors de la modification d'un texte. La badgeuse est déjà paramétrée, c'est un faux problème.

**LE PRÉSIDENT** : Ça peut se rediscuter en CSA.

**M. VALLÉE** : Les administrateurs doivent être plus que vigilants à la moindre virgule.

**LE PRÉSIDENT** : Cela a été voté en CSA, il n'y aura aucun problème à en rediscuter. Il s'agit d'un débat technique complexe, aucune malice n'est intervenue dans cette affaire, sûrement pas venant de la DRH.

**M. GILBERT** : Aujourd'hui, nous votons juste le PV, ce qui a été dit. En revanche, si la mesure était irrégulière, il y a une obligation d'abrogation qui s'impose à l'établissement. Une fois l'instruction faite, si une irrégularité apparaît, n'importe qui peut demander l'abrogation. Si l'abrogation est refusée, un recours est possible. La circulaire, d'après la jurisprudence au Conseil d'État 2020, un document administratif de portée générale, a une vraie valeur juridique et s'impose. Les circulaires sont attaquables, avec un recours pour excès de pouvoir. Il n'est pas possible de dire qu'il s'agit d'une simple circulaire. C'est une vraie norme juridique.

**M. BERNARDINO** : Nous en conviendrons qu'il n'est pas utile d'inscrire l'intégralité de tous les textes qui s'appliquent dans une simple charte interne, dans la mesure où ils s'appliquent. Le décret sur les 35 heures n'a pas été inscrit, alors que les 35 heures s'appliquent. La question est si le paramétrage a été changé (ou pas) et porte atteinte à un droit des agents.

**LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de revoir ça avec les OS.

**M. BERNARDINO** : Pour revenir sur l'approbation du PV, je vous propose de voter les deux PV conjointement.

**MME FLEURY** : Est-il possible de dissocier l'approbation des deux PV ?

**M. BERNARDINO** : Oui.

*Les procurations sont énoncées.*

*Les PVs des séances du 7 mars et du 11 avril 2025 sont soumis au vote séparément.*

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025.**

**Le conseil d'administration approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 avec 2 votes contre.**

**M. LEVREL** : J'ai attendu le vote, mais je rappelle les demandes formulées lors des séances de ces PV. Une demande est relative au budget, je suppose qu'elle sera abordée au prochain CA. Le 7 mars, il a été demandé la communication des courriels évoqués dans l'article de « Libération » sur Thalès. Il n'y a pas eu de suite à cette demande. Les courriels sont des documents administratifs, les juristes dans cette salle pourront être plus précis. Le vice-président avait annoncé qu'il y aurait une formation des élus, je n'ai pas eu d'information sur son organisation. Madame Chevalier avait interrogé sur les montants des loyers, qui avaient explosé, une clarification était nécessaire sur les montants indiqués. Il apparaissait des erreurs matérielles dans les comptes indiqués.

Nous avons parlé d'une présentation du bilan du RIPEC C3 au CSA.

Il y avait une question sur les contrats et convention, avec l'ADEME, dont le coût pour l'UPEC était de 211 000 euros et les recettes de 190 000 euros. La question portait sur ce coût supérieur à la recette. Le 11 avril, j'avais demandé, et il avait été accordé, la liste de toutes les candidatures reçues au CEDIS, la discipline des candidatures. Enfin, Vèrène Chevalier avait demandé un bilan des thèses en VAE, il faudrait le diffuser aux administrateurs.

**Mme HMAMOU** : Je ne peux répondre que sur la demande concernant le CEDIS, déjà précisé au dernier CA. Les candidatures reçues par le Président ne peuvent pas être transmises. C'est impossible.

**LE PRÉSIDENT** : Je m'étais mal exprimé, mais mon engagement était de donner les profils et disciplines composant le CEDIS, non les noms des candidats. Nous pouvons vous communiquer les disciplines, qui sont publiées dans la délibération.

## **Points soumis à discussion**

### **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

#### **1.1. Présentation du schéma directeur de la vie étudiante**

**Mme DE RUGY** : Bonjour à toutes et tous. Merci de me laisser la parole pour pouvoir présenter le schéma directeur. Je suis Anne De Ruggy, vice-présidente de la Vie étudiante et engagement.

Ce schéma directeur est issu d'une demande des tutelles, en cohérence avec l'attribution de la CVEC depuis 2018. L'objectif est d'apporter de la cohérence à la vie étudiante, de lignes directrices, et de planifier les dépenses en sa faveur sur plusieurs années. Cette obligation a été prise au sérieux, et de présenter ce schéma directeur comme un véritable document de travail pour valoriser et améliorer cette troisième mission de l'université, qu'est la vie étudiante.

L'objectif de cette construction a été de mettre en cohérence ce schéma directeur, avec les engagements du programme ERASME autour de la notion d'université engagée. Il s'agit de mettre en exergue les questions de l'engagement étudiant, de l'inclusion, de la transformation écologique et

sociale de l'université. L'idée est également de partir des points forts de l'UPEC, comme la forte participation étudiante à la gouvernance, par une équipe vice-présidence élargie, la CCE ou le Parlement étudiant, qui a démarré ses travaux au début de l'année. Le travail a tenté de rendre cohérents les différents schémas directeurs, car plusieurs ont été votés et certains se rapprochent au niveau du développement durable ou du handicap.

La construction du schéma réalisateur a été réalisée en deux temps. Le premier temps a consisté en un diagnostic, qui a permis de produire une enquête sur les besoins étudiants, dont les résultats seront joints au document en annexe. Cette enquête est quantitative et apporte des résultats sur les besoins étudiants et les caractéristiques de la population, avec les nuances nécessaires liées aux 2 500 répondants. Cet échantillon n'est pas toujours représentatif.

Ensuite, des échanges ont eu lieu avec les différentes composantes, les étudiant-e-s, les associations étudiantes, ainsi qu'un travail avec les partenaires, pour arriver à un constat partagé. En synthèse, il apparaît un manque de locaux étudiants à l'UPEC, de lieux de détente et de vie. Ce manque de locaux contribue à une mauvaise identification de l'université, comme lieu universitaire dans la ville. Il apparaît également un besoin de solidarité, d'égalité, d'inclusion. En effet, l'enquête a montré que 37 % des étudiants sont des primo-étudiants, aucun des deux parents n'a suivi d'études supérieures. Une acculturation à la vie étudiante est donc nécessaire.

Un besoin d'équité entre les campus est exprimé, car la vie étudiante est inégalement développée entre les campus.

Dans un deuxième temps, il s'est déroulé une phase de co-construction des propositions. Le travail est parti des outils existants, comme la convention citoyenne étudiante, dont la thématique était « l'université de l'avenir » durant les deux dernières sessions. Donc, nous nous sommes appuyés sur les propositions, avec des ateliers communs, des échanges réguliers avec le Parlement étudiant et ses différentes commissions, des journées de travail. Cette phase de co-construction a permis d'arriver à un document structuré, présenté en deux parties sur le SharePoint (et bientôt en une seule partie). Il s'agit d'un plan d'actions sur 2025-2030, dont le financement s'appuie principalement sur le budget CVEC, s'ajoutant au budget ERASME.

Ce document constitue une ressource et a vocation à être mis en ligne de manière complète et publié de manière synthétique. Des données de cadrage sur les étudiants de l'UPEC figurent dans la première partie, avec des statistiques internes et des résultats de l'enquête produite. Ensuite, il figure les 4 axes qui comporte chacun des actions, soit 19 au total, et une centaine de sous-actions, ainsi que des indicateurs. Des éléments de méthodologie seront publiés en annexe, comme les résultats de l'enquête et les propositions de la CCE 2024-2025, reprises dans le schéma directeur.

Les illustrations sont de Renaud Ponte, l'illustrateur du Gif de la CCE, donc ce document est 100 % produit par l'UPEC.

Les 4 axes sont :

1. Solidarité, bien-être. L'objectif est de créer de bonnes conditions d'études, égales pour toutes et tous
2. Les lieux étudiants à l'UPEC

3. L'engagement et les valeurs
4. L'accueil, l'information, la communication et la circulation des données.

Le premier axe porte les éléments concernant l'aide sociale. Une commission se réunit déjà tous les quinze jours pour l'aide sociale d'urgence. Il s'agit de la pérenniser et l'améliorer. Le travail se poursuit pour l'accès aux soins, avec la Maison de la Santé, en augmentant notamment l'accès aux séances de psychologie, aux soins gynécologiques sur cinq ans.

Au niveau des rythmes, il est proposé une pause méridienne d'une heure, à définir sur une plage horaire entre 11 h et 14 h (par exemple). Le but est de permettre des innovations sur le rythme, réalisées dans certaines formations ou certaines composantes, mais pas ensemble, car la disponibilité des locaux par rapport au nombre d'étudiants peut être inégale.

Concernant la lutte contre les inégalités de genre et les discriminations, il s'agit de pérenniser le congé menstruel, l'accès aux protections périodiques gratuites dans tous les bâtiments. Sur un plan général, la lutte contre les discriminations se poursuit, dans le sport et l'accueil, à l'UPEC.

Il faut aussi augmenter l'offre culturelle et artistique et sportive, en raison de la forte demande des étudiant-e-s, notamment sur le sport.

Le deuxième axe vise à valoriser et multiplier les lieux de vie étudiante, constituant un défi, car les murs ne sont pas extensibles. Le premier enjeu est de recréer une Maison des étudiants de l'UPEC. Sur le CNC, le lieu devrait être l'ex-centre de santé (SSU). Nous tenterions d'installer à l'entrée de l'université un lieu ouvert et visible, pour la visibilité de l'université dans la ville. D'autres « maisons des étudiants » peuvent se développer, il en existe déjà sur certains campus.

Ensuite, les étudiants ont une forte demande d'aménagement d'espaces de détente et de convivialité. Ils souhaiteraient des lieux où se reposer, manger ou recharger son téléphone. Donc, il s'agit de repérer tous les lieux sous-utilisés, tels que les lieux de passage, hall, etc. L'IUT et la faculté de sciences et technologie ont déjà réalisé ce type d'aménagement, il s'agit de s'appuyer sur cette expérience, avec le financement et l'appel à projets du CVEC.

Une forte demande porte également sur des lieux de pratique artistique, culturelle, sportive et événementielle. En effet, l'UPEC ne dispose pas de salle de spectacle. L'idée est de rendre polyvalent un amphithéâtre, lors de prochains travaux, pour qu'il puisse servir de salle de projection et de spectacle. Jusqu'à présent, la Ville de Créteil prête des salles, ou l'UPEC la sollicite pour la pratique artistique. Il apparaît aussi une demande de salle de répétition de musique, même si la localisation n'a pas encore été trouvée. Ces demandes constituent un défi du schéma directeur.

Concernant les lieux extérieurs, un enjeu écologique de déminéralisation se pose, des lieux seraient à aménager en pleine terre. La création de lieux de vie extérieurs permettrait de mieux identifier l'université dans le paysage urbain. Certains lieux existent déjà au campus de Sénart, donc l'objectif est de les généraliser.

Le troisième axe est l'engagement, et vise à renforcer et rendre plus cohérents les dispositifs délibératifs, soit la convention citoyenne étudiante, le

parlement. L'objectif est de mieux les articuler avec les conseils et de voter les propositions, en CFVU par exemple, qui émanent de la convention citoyenne étudiante.

Il s'agit de valoriser l'engagement étudiant, en poursuivant le travail largement amorcé, avec la bonification de l'engagement, la mise en place de stage facultatif.

L'emploi étudiant constitue un défi pour l'UPEC, avec une valorisation des étudiants qu'elle emploie, en termes de formation et compétences. Il faut progresser sur l'un des écueils, qui est la rapidité de paiement. En effet, le problème des emplois étudiants à l'UPEC est le décalage du paiement. Un travail de simplification est à mener.

Il faut également impliquer les étudiants dans la transformation écologique et sociale des universités. Lors d'une commission fonds social étudiant, l'idée est d'instaurer une charte, coconstruite, qui cadre les appels à projets. Le principe est le même pour la CVEC, à travers du recyclage de mobilier au lieu d'acheter du neuf etc.

Le quatrième axe porte sur l'accueil, l'information et la communication. Dans une institution si importante, la communication vers les étudiants est un problème majeur. De l'autre côté, les étudiants n'ont pas accès à l'information, notamment les primo-arrivants, souvent perdus.

La signalétique constitue une première action, pour la rendre plus homogène et lisible sur les campus, et aussi entre les campus. Les étudiants doivent être mieux guidés. Il s'agit aussi de structurer un accueil multicanal et moderniser le portail numérique e-campus. Le but est de créer un guichet d'accueil unique, physique et humain, où les étudiant-e-s pourront poser toutes les questions. Ce lieu sera expérimenté à la rentrée 2025, avec la vocation d'être pérennisé (peut-être à l'entrée). Il permettra d'échanger sur les problèmes, et sera accompagné d'équipes volantes d'emplois étudiants, ambassadeurs de l'UPEC. Ces étudiants ambassadeurs seront présents pour renseigner et accompagner les nouveaux arrivants. Actuellement, une ligne de téléphone existe pour les inscriptions, le but est d'élargir cette ligne, qui redistribuera ensuite les appels vers les bons services.

Au niveau du numérique, l'application e-campus n'est pas opérationnelle, donc l'objectif est de la diffuser pour qu'elle soit utile et accessible. L'idée est suggérée d'une géolocalisation sur les sites de l'UPEC.

Une action vise à créer un média étudiant, de lancer une plateforme de podcasts pour centraliser les nombreux podcasts produits par les étudiants (associations culturelles, sciences politiques, droit). À terme, la plateforme permettrait de diffuser des podcasts produits par le personnel ou des enseignants-chercheurs. Ce projet est en cours de construction.

Il est prévu de structurer et renforcer la communication sur la vie étudiante auprès des usagers. Il s'agit d'un travail sur les moyens de communication envers les étudiants, comme des petits formats vidéo.

La dernière action suit la maxime « connais-toi toi-même ». L'objectif est de mieux partager les informations sur les étudiants de l'UPEC, afin de mieux connaître l'UPEC, les statistiques internes, pas toujours faciles d'accès. Par exemple, la part de filles est de 65 % à l'UPEC, mais ce pourcentage est méconnu. Le travail passe aussi par des enquêtes plus qualitatives, le travail

des chercheurs sur les étudiants de l'UPEC et le partage des résultats. Le but est de connaître plus finement le public de l'université, et de mieux orienter les politiques publiques. Voilà en quelques mots le schéma directeur.

**Le Président :** Merci Anne pour cette présentation et ce travail formidable. Félicitations à tous les acteurs, les étudiant-e-s.

**MME CHEVALIER :** Merci pour cette présentation. J'ai une question sur l'enquête, si celle-ci a été conduite en interne ou déléguée à un prestataire. Quelle que soit la réponse à cette question, j'aimerais connaître les caractéristiques académiques de la personne ayant encadré la méthodologie. Comment ont été mobilisées, en comparaison, les extractions ? Au début de la présentation Powerpoint, les données sont liées à Apogée. À ce sujet, aux pages 9 et 10 du document, il apparaît un problème de copié-collé.

**MME DE RUGY :** Oui, je viens de noter qu'il y a une page de trop. Concernant les données fournies, nous attendons le vote et la validation du schéma directeur pour le mettre en forme, avec une prochaine édition, complétée et synthétique. Une note méthodologique sur l'enquête sera ajoutée, mais n'est pas dans cette présentation. L'enquête a utilisé deux types de données, les données Apogée, les premières présentées, et ensuite les données d'un prestataire externe, qui a aidé pour la phase de diagnostic, en raison d'un manque de personnel à la DEVE. Les données seront mises à jour lors de l'édition. L'enquête a été réalisée à partir d'un échantillon de 2 549 étudiant-e-s, qui n'est pas représentatif, et plus aléatoire. Cette enquête a été menée par Solution Campus, un prestataire extérieur.

**MME CHEVALIER :** Comme nous avons une composition assez claire sur de nombreux critères (boursiers, genre, campus, diplôme), il aurait été bienvenu de rajouter une colonne comparant les populations autoéchantillonnées et la population avec les variables. Ainsi, l'UPEC aurait pu repérer des biais d'échantillonnage. Ensuite, l'université sait redresser un échantillon. C'est la raison pour laquelle je demande qui a encadré l'enquête.

**MME DE RUGY :** Là, l'enquête n'est pas redressée, donc l'échantillon ne correspond pas. En effet, les filles ont plus de volonté que les garçons pour répondre à l'enquête, et il y a plus de boursiers également. Cette enquête ne s'inscrit pas dans le champ scientifique et n'a pas été présentée ainsi. Elle est pilotée par la DEVE, il ne s'agit pas d'une enquête de recherche. Les données ont été intégrées, et pourront être redressées, car il nous semblait intéressant d'avoir des données que nous n'avons pas habituellement. Il semble pertinent d'intégrer tous les résultats dans l'annexe, car ils montrent des données intéressantes sur les temps de transport, la hiérarchisation des besoins. Il apparaît alors le net besoin d'un lieu étudiant. Certaines informations sont intéressantes.

Mais, comme indiqué dans l'introduction de la présentation, les deux types de données ne sont pas mêlés, certaines données sont administratives.

**MME CHEVALIER** : L'échantillon de 2500 étudiants vaut le coup d'être redressé. Un échantillon redressé permettrait d'être plus précis, et rigoureux sur certains aspects.

**MME GAUCHER** : Pour compléter, l'approche est intéressante pour les autres moyens utilisés, notamment les journées de consultation, qui ont permis un nouveau point de vue.

**MME CHEVALIER** : J'imagine que les annexes fourniront davantage d'éléments sur les ateliers et permettront d'apprécier les conditions de production. J'ai une remarque concernant la diffusion et le relais des podcasts. Cette diffusion nécessite un comité de rédaction, sinon n'importe qui peut poster n'importe quoi, et légitimé par l'institution UPEC. Quel est le dispositif prévu pour cette mise à disposition des podcasts fabriqués, par les étudiants ou le personnel ?

**MME DE RUGY** : Les mesures que nous avons inscrites dans le schéma directeur sont estimées réalisables, et ne sont pas juste des bonnes intentions. C'est un document réglementaire. Le média étudiant nous semble possible et réalisable, en se basant sur les productions déjà diffusées. Toutefois, les difficultés sont réelles, car un média étudiant peut être en porte-à-faux avec l'université. Un média étudiant totalement autonome ne doit pas être issu de l'UPEC, sinon l'établissement serait responsable du contenu. Ce schéma directeur s'étend de 2025 à 2030. Les questions qui se posent ne sont pas insurmontables. L'aspect technique, la question du comité de rédaction, de l'hébergement par l'université se posent et sont étudiés. À cette occasion, je remercie Mme Gaucher pour sa participation et son implication dans ce schéma directeur.

## **1.2. Point d'information « Patrimoine »**

**M. ALDHUY** : Bonjour à toutes et tous, en effet il s'agit d'une présentation importante. Le premier point abordera les gros projets immobiliers de l'université. Deux dossiers d'expertise sont proposés au vote de conseil d'administration. Il s'agit d'une procédure classique pour un opérateur de l'État, car, pour rappel, le patrimoine de l'université appartient à l'État. À partir d'une certaine taille de projet, il est obligatoire de transférer à l'État les dossiers d'expertise, afin que l'État valide les choix et les projets les plus opportuns. Ces dossiers d'expertise doivent être proposés au vote par le conseil d'administration.

En dernier point, l'état d'avancement de l'instruction du projet de retrait de l'UPEC du site de Saint-Denis sera évoqué.

L'UPEC est une grande université d'une superficie de 215 000 mètres carrés, dont les deux tiers se situent à Créteil. L'une des caractéristiques de l'UPEC est d'être très distribuée dans l'Est parisien, sur trois départements, et une implantation sur une distance de 80 km du nord au sud, et 20 km de l'ouest à l'est. En comparaison, l'université Paris Dauphine s'étend sur 60 000 mètres

carrés, avec trois bâtiments situés au même endroit. Elle n'a vraiment pas les mêmes problèmes que l'UPEC.

Depuis 2018, l'UPEC a réalisé plus de 100 millions de travaux, sur des projets de + 2 millions d'euros. Il faut compter la livraison de la MSE, et une série de restructurations pour la mise aux normes énergétiques des bâtiments, ou l'IEP de Fontainebleau. Il faut aussi prendre en compte le contexte global immobilier, la dalle devrait être terminée depuis vingt ans.

Les projets validés, maintenus en CPER, représentent autour de 70 millions de travaux à finaliser d'ici 2029-2030.

L'UPEC a donc réalisé de gros investissements en termes d'immobilier et de patrimoine, en ajoutant les travaux de moins de 2 millions invisibilisés.

Le bâtiment de recherche biomédicale a été livré et en cours de finalisation, sur le campus Mondor. Il a été inauguré le 6 juin 2025. Les équipes ont déménagé, les réserves sont levées. La phase actuelle est complexe, avec l'atterrissage des réserves, et les éléments à finaliser. De nombreuses analyses internationales montrent que le BTP français est mauvais, et ces études se confirment. Ces défauts de construction à lever prennent du temps.

L'équipe est installée, a essuyé les plâtres (au sens propre et figuré) et son activité a été fort compliquée durant un mois et demi. Le déménagement de l'équipe LIVI trois mois plus tard a été plus facile. Les remontées des équipes montrent qu'aujourd'hui, celles-ci peuvent poursuivre leurs recherches et sont satisfaites de la situation.

Le deuxième bâtiment livré et inauguré, le 14 mai dernier, se situe sur le campus Chérioux à Vitry. L'IUT dispose de deux nouveaux bâtiments, et le bâtiment de l'Horloge accueille aujourd'hui les services administratifs de l'EPISEN, une partie de ceux de l'IUT et le CMQ « Santé, autonomie, bien vieillir ». Ce bâtiment livré ne rencontre pas de problème particulier.

Les travaux sont en cours de finalisation sur la dalle, avec un raclage de surface pour terminer. La livraison officielle est prévue en août 2025. Ensuite, une série de réserves sera à lever. Un doute subsiste sur les rambardes métalliques.

La dalle sera utilisable à la rentrée de septembre.

La direction du patrimoine n'a pas identifié le caniveau sans évacuation, mais il faut nous informer de tous problèmes repérés. Les petits problèmes d'évacuation de la semaine dernière ont été réglés.

Un temps sera réservé pour les derniers ajustements, cependant, la dalle sera bien opérationnelle en septembre.

Au sujet de la restructuration de la faculté de santé, deux gros projets sur le campus Mondor, les travaux continuent à avancer. Il s'agit d'un gros chantier en site occupé. Les aléas et difficultés rencontrés sont ceux de tout chantier d'envergure. Deux grandes ailes modulaires sur le campus ont permis de sortir le personnel pour réaliser les travaux. Cette opération à tiroirs est complexe. La livraison est prévue pour la fin de second semestre 2025 - début 2026, avec la même logique de réserves, car il faut un an pour lever une réserve, selon les règles du bâtiment. Donc, quelques travaux ponctuels interviendront ensuite durant une année, pour obtenir le résultat voulu, financé par l'UPEC.

Il faut mentionner un point rarement cité en CA, qui est la fin des travaux liés au Grand Paris sur l'implantation du campus centre. Un équipement du Grand Paris se situe derrière le bâtiment L de l'IUT. Un gros chantier se tenait depuis quatre ans environ, mais cette partie pour l'ouvrage de Grand Paris Express est totalement terminée. La phase particulière qui s'ouvre maintenant est le prochain chantier, car 800 mètres carrés de béton ont été coulés, donc une phase de déconstruction du chantier commence cet été. Nous serons à nouveau dans une cohabitation entre les activités de cours dans les bâtiments L et P. En général, l'UPEC parvient à bien se coordonner avec la société du Grand Paris. Ce chantier nécessite un travail fin pour que les travaux impactent le moins possible les activités. La phase bruyante des travaux devrait se dérouler au moment où les locaux sont peu occupés. La fin de déconstruction du chantier est prévue pour la fin de l'année 2025. Pour rappel, l'État met à disposition de l'UPEC du patrimoine, la société du Grand Paris est installée le temps du chantier sur ce périmètre, qu'elle rendra à la fin du chantier. Ce périmètre sera rendu végétalisé, comme il l'était initialement. La situation environnementale et écologique sera comparable. Une noue permettra de la biodiversité, entre l'avenue et le bâtiment T. Ce sera une première irrigation verte, même si elle se situe un peu à l'extérieur.

Cet espace, qui débouche au pied du bâtiment P, près du L, et qui sert aujourd'hui de base arrière pour les travaux de l'université, est destiné à devenir un espace vert officiel, dans les documents de l'université. Il faudra valider dans le SPSI, si vous êtes d'accord, le besoin de sacrifier cet espace. En effet, la caractéristique de l'UPEC est son manque de place et son absence de réserves foncières. La tentation peut ainsi advenir dans quelques années d'utiliser cet espace pour créer un bâtiment entre le L et le P, et densifier davantage. Or, il manque d'espaces verts dans le campus centre.

Le but est de créer un lien végétalisé après ces travaux.

Le premier dossier d'expertise qui vous est présenté concerne la réhabilitation du bâtiment « trapèze » sur le campus Chérioux. La première phase du projet portait sur le bâtiment Horloge, financé par l'UPEC avec le plan de relance de l'État. La deuxième phase est cette réhabilitation, à hauteur de 13,5 millions d'euros, qui est vouée à accueillir les plateaux techniques du CMQ, l'EPISEN et l'Institut de formation d'ergothérapie.

Le deuxième dossier d'expertise présenté concerne le développement du grand campus à la caserne Damesme dans le centre de Fontainebleau. La première phase terminée, qui a porté sur l'IEP, a été financée sur fonds propres de l'UPEC et le plan de relance de l'État.

Le dossier en cours qui connaît une accélération est l'extension du campus Sénart. Dans le cadre du CPER, l'UPEC a été retenue par l'État et la région pour le financement d'un bâtiment de recherches, à installer sur ce campus. Le projet a évolué. Le premier dimensionnement était de 10 000 mètres carrés avec une extension sur ce foncier à acheter, à un prix négocié. Or, il s'avère que l'UPEC n'a pas eu tout l'argent du CPER, donc le bâtiment au sol est plus mesuré. Aujourd'hui, l'établissement public d'aménagement est très tiède

devant l'idée de céder ce foncier. Donc, l'évolution du projet est de créer une extension sur du foncier qui appartient à l'État, donc l'UPEC, et non sur du foncier dont l'État n'est pas propriétaire. À ce stade, deux options se présentent et sont explorées. Entre l'herbe et le parking, il semble possible d'installer le bâtiment.

L'argent qui ne sera pas investi dans l'achat du foncier, car l'UPEC s'est engagée à acheter du foncier dans le cadre du CPER, sera injecté dans le bâtiment.

Le problème du CPER est que le budget de 20 millions en 2020 ne veut pas dire 20 millions en 2025. En outre, les attendus environnementaux ne cessent d'augmenter. La clause de revoyure du CPER a été passée, l'État et la Région rediscutent avec les porteurs de projets, pour évaluer la continuité de ces projets ou non. Situation particulière, la région a la maîtrise d'ouvrage, et lance l'appel pour le marché de programme liste, pour préciser les attendus. Les parties prenantes sont l'IUT Sénart Fontainebleau, le LEESU et le CERTES, mais il s'agit bien d'un projet UPEC. J'insiste sur cette précision.

Le dernier projet concerne l'implantation de l'université à Créteil-l'Échat. Le foncier de la Ville de Créteil (remerciée chaleureusement) est en cours de cession. Le soutien des collectivités est variable selon les sites de l'UPEC, l'appui de la Ville de Créteil, et du GPSE, est une vraie valeur ajoutée.

Ce foncier se trouve en face de la faculté de droit, côté métro. Ce projet a été complexe à monter, et a reçu moins d'argent que prévu. Donc, la Ville de Créteil a proposé moins de foncier, car le projet construisait moins.

Le portage foncier est réalisé par un établissement public foncier d'Île-de-France. La valeur foncière est autour de 5 millions d'euros, mais la Ville de Créteil le cède à l'UPEC pour un euro symbolique.

Le projet coûte 30 millions d'euros, dont 7 millions d'euros de l'État déjà obtenus et 23 millions empruntés auprès de la Banque des territoires, pour construire 5 000 mètres carrés, équivalents à la surface du BRB.

Le projet s'inscrit dans la logique de quitter « Pyramide », même si les problèmes ont été globalement réglés (le chauffage fonctionne globalement). Le but est d'implanter les activités de « Pyramide » sur l'îlot Jacquard, et de créer une configuration ressemblant à la Maison des Sciences de l'Homme. Ce lieu pourrait ainsi servir pour les laboratoires de sciences humaines et sociales. Il est envisagé deux amphithéâtres au rez-de-chaussée, qui pourraient servir de centre de congrès. L'objectif est d'arriver à installer une salle multisports de 150 mètres carrés, polyvalente, pour des activités comme des cours de yoga etc.

La forme globale du bâtiment serait une dalle de plain-pied sur la parcelle cédée par la Ville de Créteil, avec une extension et un bâtiment R+5.

En fonction des moyens ultérieurs et évolutions de financements, il sera possible d'étendre la base, monter en hauteur et rajouter un ou deux étages.

**M. EVANNO DECROIX** : J'ai une question par rapport au campus Damesme à Fontainebleau, qui accueille actuellement 900 étudiants. Ceux-ci ont exprimé des questionnements. Il apparaît un problème de parkings, et d'espace de restauration. À terme, est-ce qu'un espace de restauration est envisagé ?

**M. ALDHUY** : Le CROUS doit construire une résidence, pour la restauration des étudiants, en face de l'IEP.

**M. EVANNO DECROIX** : Et sur la question de l'accessibilité ?

**M. ALDHUY** : L'université n'a pas vocation à construire des parkings. L'espace est limité, contraint, l'implantation d'un parking empêcherait de créer des salles de cours. L'université ne créera pas davantage de places de stationnement que celles obligatoires dans le cadre du PLU (soit quelques places pour l'IEP). La mairie de Fontainebleau a le projet d'un parking en silo, sur la partie sud-est de l'ancienne caserne Damesme. L'UPEC ne dispose pas davantage d'éléments. La mairie aimerait que l'UPEC en finance la moitié, mais l'UPEC ne dépensera rien dans ce parking, notamment parce qu'elle n'en a pas le droit. L'argument de la Ville de Fontainebleau est celui du déplacement des étudiants en voiture, et le besoin d'un parking.

**M. BERNARDINO** : Dans le projet du CROUS, L'UPEC a bien demandé au CROUS un espace de restauration. La question reste la volumétrie du nombre d'étudiants sur le site et du nombre de déjeuners distribués. Actuellement, un système provisoire de *course and go* a été mis en place qui permet d'avoir a minima la restauration, un repas pour les étudiants boursiers. C'est une « mesure d'urgence » pour pallier la restauration sur place.

### **1.3. Approbation des deux dossiers d'expertise (DEX) immobilière relatifs aux campus Damesme et Chérioux**

**M. ALDHUY** : Je présente quelques pages du dossier d'expertise, qui permettent d'aborder les enjeux principaux, déjà évoqués. Ce dossier d'expertise est transmis au service immobilier du rectorat, à la mission régionale pour l'immobilier de l'État (le service d'administration central pour l'immobilier public et les opérateurs de l'État en Île-de-France). Le tout remonte à la direction de l'immobilier de l'État à Bercy, qui doit ensuite donner son aval. Après cette étape de l'aval de l'État, la conception peut se lancer et les financements peuvent être débloqués.

L'État attend que l'université démontre à travers ses choix le meilleur usage de l'argent public, donc le dossier repose sur des scénarios (souvent un peu biaisés, entre l'acceptable et le faisable). C'est une espèce de jeu à jouer.

Donc, le projet porte sur le bâtiment « trapèze » (*diapo projetée*). L'architecture date de l'entre-deux-guerres, le bâtiment en briquettes est très beau. Tout le domaine Chérioux a été construit au même moment, autour d'une grande pelouse centrale (classée) pour créer notamment le grand orphelinat du département de la Seine. L'UPEC s'installe dans une partie de cet ancien orphelinat.

Le bâtiment est malheureusement difficile à réhabiliter, l'installation est par ailleurs compliquée, non conçue pour de la pédagogie ou des plateaux techniques.

Les effectifs projetés suivent la logique d'accueillir le CMQ, l'Institut d'ergothérapie, l'EPISEN, le DUT GEA (aujourd'hui logé de l'autre côté du campus, avec des problèmes de mise en œuvre), ainsi qu'un centre de ressources, et la logistique-sécurité. Donc, les effectifs s'établissent à un peu moins de 900 étudiants, une cinquantaine de membres du personnel (enseignants concernés) et une trentaine d'agents, dont la plupart est déjà installée dans la partie « clocher ».

Au niveau de la surface, le bâtiment « trapèze » dispose de 3320 m<sup>2</sup> de surface utile, dont 645 mètres carrés réalisés dans le « clocher ».

Le projet total s'étend sur 4 000 mètres carrés environ. À ce stade, le financement inclut ces 3320 mètres carrés à réaliser. Cependant, il reste entre 500 m<sup>2</sup> et 700 m<sup>2</sup> pour lesquels les travaux de finalisation d'aménagement intérieur ne pourront être réalisés, par manque d'argent. L'UPEC a demandé une rallonge de 2 millions dans le cadre de la clause de revoiture du CPER, pour terminer cette surface de 600 mètres carrés. Le retour de l'État et de la région sur l'octroi d'un budget est attendu.

Il faut souligner le travail important de programmation, mené avec l'EPISEN, le CMQ, l'IUT et l'Institut d'ergothérapie. Initialement, les besoins exprimés atteignaient 7000 m<sup>2</sup>, donc un gros travail d'optimisation a été réalisé. Les activités pédagogiques seront contraintes dès l'inauguration, car ce bâtiment sera plutôt exigü.

Le premier scénario était maximaliste et ne rentrait pas dans l'enveloppe budgétaire. Le deuxième scénario ne convenait pas, car il fallait respecter les règles locales d'urbanisme. En effet, le campus Chérioux se trouve dans une ZAC, une Zone d'Aménagement Concertée, qui comporte des règles spécifiques en complément des PLU. Or, les règles de la ZAC de Chérioux sont ineptes. Une négociation a duré un an et demi pour l'interprétation de l'application des règles de la ZAC, afin de pouvoir réappliquer plus de mètres carrés que ceux permis par la stricte application des règles de la ZAC. Ce scénario n'était pas favorable, seuls 40 % du bâtiment étaient utilisables avec ces règles de ZAC, ineptes depuis longtemps. La négociation visait à pouvoir développer davantage de surface utile dans le bâtiment.

Le troisième scénario a été choisi, il est donc proposé à la validation du CA et des acteurs de l'État.

### *Description du scénario-plan projeté sur écran*

L'idée est de disposer de locaux dédiés, identifiés, pour les ergothérapeutes, le CMQ et l'EPISEN, tout en mutualisant aussi les espaces. L'équilibre a été trouvé. Les espaces partagés pour les étudiants, les personnels, une cafétéria, des bureaux partagés se situent au niveau de la cour centrale, pour permettre une ouverture sur l'avenue centrale et une circulation.

Le centre de documentation sera installé dans la partie des superbes anciennes cuisines en béton, des années 1930, impossibles à retoucher. La distribution des espaces permettra un travail individuel ou collectif pour les différents étudiants du site. Des plateaux techniques seront dédiés, situés sous le toit, au dernier étage. L'UPEC a obtenu de la ZAC la possibilité de garder les fenêtres sous les toits ou d'en rajouter. La demande initiale de la ZAC était de supprimer

les fenêtres réalisées et de ne pas en rajouter, donc le dernier étage était inutilisable.

Le budget de ce dossier d'expertise se répartit entre 8 millions CPER et région et 3,1 millions CPER et État, le fond propre de l'UPEC (un engagement d'achat) à hauteur de 1,1 millions, après une renégociation et révision à la baisse.

L'UPEC s'est accordée avec l'État pour un fonds de concours, dont l'avantage est la prise en charge de tous les frais de notaire par l'État, ou différentes taxes. Ce fonds de concours permettra une économie de 100 000 euros.

Le calendrier, indicatif, prévoit l'achat du bâtiment à la fin de l'année 2025. Le retour de validation officielle du dossier d'expertise est attendu, mais l'UPEC s'est accordée avec la société SADEV (qui gère la ZAC) pour avancer sur l'achat discrètement. L'idée est de lancer au début 2026 les appels à maîtrise d'œuvre et lancer la programmation réelle, la conception, etc. L'idéal serait un atterrissage pour la rentrée 2029, mais ce délai semble peu probable. La fin de l'année 2029 semble plus réaliste, le but est que la rentrée de janvier 2030 se déroule dans les murs, le bâtiment terminé.

Avez-vous des questions ?

**M. LEVREL :** Un montant diffère entre le coût de la parcelle de 1,1 million d'euros, et le montant indiqué dans le tableau budgétaire de 2,2 millions d'euros ?

**M. ALDHUY :** Ce montant de 2,2 millions était celui du projet de départ. La promesse d'achat que nous avons signée, nécessaire pour le CPER, était de 1,5 million d'euros. La direction du patrimoine a toujours provisionné 1,5 million d'euros, et une somme pour les frais de notaire (quand le fonds de concours n'avait pas été créé). Aujourd'hui, le coût est bien 1,1 million.

**M. VALLÉE :** Sommes-nous sûrs du financement de la région ? Car à l'époque de l'établissement du budget de la région, Mme Péresse avait déclaré que les CPER en cours étaient financés, mais ceux non lancés étaient gelés.

**M. ALDHUY :** Dans le cadre du bras de fer entre les collectivités et l'État, en particulier la région Île-de-France, cette dernière a annoncé refuser de mettre 500 millions dans le CPER, car l'État voulait réduire les dotations des collectivités. La région a explicitement indiqué suspendre les CPER qui ne sont pas assez avancés, hormis les CPER sur la mobilité, ceux sur les formations liées à la santé, et ceux cofinancés par les collectivités. L'UPEC s'est réunie avec toutes les parties prenantes, ce projet continue et entre dans la catégorie « santé ».

**M. VALLÉE :** Je vois un montant de 5,5 millions de l'État.

**M. ALDHUY :** Le montant de l'État a toujours été le même.

**M. VALLÉE :** Le fond propre de l'université, de 1,1 million, risque d'être mobilisé par d'autres projets. À un moment, ça va tirer.

**MME GAUCHER :** Juste un point de vigilance, car ces beaux campus en construction montrent l'importance de la vie étudiante. Il ne faudrait pas isoler les étudiants plus qu'ils ne le sont déjà, au niveau de la localisation. Un lieu de vie est prévu, pour tout de même 900 étudiants. Le parlement étudiant ne peut pas tout réaliser en termes de redynamisation. Il est préconisé que le plan, les commandes, portent une attention particulière à ces lieux de vie.

**M. ALDHUY :** Ce n'est pas un nouveau campus, mais l'extension de campus. Il existe déjà des lieux de vie étudiante dans le bâtiment IUT. Aujourd'hui, le projet est présenté, mais une fois l'extension terminée, le campus fonctionnera de manière unitaire, avec des espaces redistribués à l'échelle de l'ensemble. Par ailleurs, dans ce projet, l'UPEC coopère avec le CROUS pour une implantation au sud du campus Damesme, qui sera proche. Avec le PLU de la Ville de Vitry et la SADEV, il était considéré qu'un équipement du type CROUS devait être au nord du campus, soit à 1 km. Donc, le CROUS et l'UPEC ont négocié pour une implantation du bon côté. Un projet CROUS est prévu à proximité immédiate de l'extension.

**M. BERNARDINO :** Nous travaillons avec le CROUS pour la question de la restauration sur le site de Vitry.

**M. VALLÉE :** Et là nous sommes sur un bâtiment UPEC, comme pour l'IUT de Sénart ?

**M. ALDHUY :** Il s'agit d'un patrimoine de l'État, opéré par l'UPEC.

**M. VALLÉE :** Il y a un changement de terminologie des projets qui s'amorcent. Le BRB est un bâtiment de recherche de l'UPEC ?

**M. ALDHUY :** Tout le patrimoine de l'université appartient à l'État. Les quelques exceptions relèvent des collectivités, ou du domaine privé lors de location. L'UPEC est propriétaire dans de rares cas, actuellement de deux choses : le parking de Sénart et le bâtiment Horloge, qui n'a pas été rendu à l'État.

**M. VALLÉE :** Et la parcelle [de l'îlot Jacquard] cédée par la mairie de Créteil ?

**M. ALDHUY :** Pour l'instant elle est transmise à l'UPEC, l'UPEC va construire le bâtiment, qui sera à terme reversé dans le patrimoine de l'État. Passons au dossier Damesme. Il comporte un point que les parties prenantes n'arrivent pas à comprendre. Le projet de l'UPEC est un projet de campus, dont l'implantation serait sur une moitié de l'ancienne caserne Damesme. Cette installation se décline en plusieurs phases. La première phase est réalisée, il s'agit de l'installation de l'IEP et de la réhabilitation des bâtiments, financée par le plan de relance et les fonds propres de l'UPEC. La deuxième phase, actuelle, poursuit cette implantation avec l'installation du pôle santé. La troisième phase aboutira au campus complet, avec d'autres financements pour travailler d'autres espaces et bâtiments. À terme, ce campus accueillera le développement de l'IEP et l'installation de l'IUT (aujourd'hui le bâtiment est

au niveau de la forêt de Fontainebleau). Le projet final est un campus intégré sur la moitié de l'ancienne caserne avec l'IEP, le pôle santé et l'IUT. Le travail se déroule en plusieurs phases, car l'UPEC n'avait pas l'argent suffisant par le CPER. Le projet retenu est le financement de ce pôle santé.

Au niveau des effectifs, le projet fini était inscrit dans la fiche CPER, donc avec l'IUT, l'IEP et le pôle santé, projeté à 2 000 étudiants. Aujourd'hui, cette prévision reste la même, mais la ventilation est différente. L'objectif du nombre d'étudiants à l'IEP est autour de 1200 étudiants. Le pôle santé prévoit 600 étudiants à l'Institut de formation en soins infirmiers et 200 étudiants en kiné. La répartition des 2 000 étudiants visés est différente, liée à la croissance rapide, forte et volontariste de l'IEP.

### *Description du plan projeté*

Au niveau des surfaces, deux bâtiments intéressants ont soulevé la question du premier à réhabiliter, car les surfaces sont différentes et les coûts également. Il faut ajouter la question des deux corps de garde à l'entrée, l'UPEC a obtenu des parties prenantes que le corps de garde de gauche soit intégré au projet, afin de créer un lieu pour les associations étudiantes. La Ville de Fontainebleau aurait un projet pour le corps de garde de droite, mais, dans le cas où elle changerait d'avis, l'UPEC lui a signalé être preneuse.

Plusieurs scénarios ont été présentés. Le premier scénario s'est avéré compliqué, pour des problèmes de structure, du béton de mauvaise qualité. En outre, il n'entrait pas dans l'enveloppe, car plus cher.

Le deuxième scénario proposait la réhabilitation complète de l'intégralité du bâtiment « état-major », mais à nouveau il n'entrait pas dans l'enveloppe.

Le troisième scénario est donc celui vers lequel tous les acteurs convergent aujourd'hui. Il prévoit une première installation partielle dans la moitié du bâtiment « état-major », avec une rénovation des façades, des murs, les toits, les réseaux. Ces travaux permettront l'installation du pôle santé. Un accord de principe, comportant des traces physiques, a été posé, pour obtenir dans le prochain CPER les moyens suffisants pour terminer l'installation, à hauteur de 100 % du bâtiment. Cette installation à terme permettra d'intégrer tout l'IUT. Ce projet et budget seront proposés pour un prochain CPER.

Cette promesse d'installation est sécurisée, par un deal entre le Préfet de région et la Présidente de région. Ensuite, l'UPEC pourra demander dans de prochains CPER plus de budget pour continuer à s'étendre et développer son campus.

Ce scénario se situe dans l'enveloppe et coûte 14 millions d'euros. Il repose sur une occupation partielle de ce bâtiment. Avec les compléments financiers des prochains CPER, l'implantation totale pourra se réaliser.

Le CROUS s'installera dans le bâtiment blanc, avec des chambres, une cafétéria et un tiers-lieu.

Au niveau du budget, il est évalué à 14,5 millions d'euros, toutes dépenses confondues. Ce montant correspond au budget du CPER.

Cette proposition satisfait les parties prenantes.

**M. BERNARDINO** : Je vous propose de procéder au vote des deux dossiers d'expertise. Y a-t-il un changement de procuration ?

**Mme HMAMOU** : M. LEVREL a donné procuration à Mme CHEVALIER.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les deux dossiers d'expertise (DEX) immobilière relatifs aux campus Damesme et Chérioux.**

**1.4. Autorisation donnée au Président pour solliciter un emprunt auprès de la Banque des Territoires, et approbation du mandat l'habilitant à accomplir et à signer tout acte juridique nécessaire à la conclusion de cet emprunt.**

**Le Président** : Ce dossier est ancien, que je porte depuis 2018 en faveur d'un bâtiment « sciences humaines et sociales ». L'idée est que les sciences de l'homme représentent un label. Le CNRS a assuré être très intéressé par ce projet, et la combinaison de « sciences humaines et sociales » et « sciences de l'environnement ». L'UPEC avait sollicité l'État, le ministre avait rédigé une lettre d'engagement et de soutien financier pour ce projet. L'UPEC sort du bâtiment « Pyramide », qui coûte 2 millions d'euros par an. À ce stade, plusieurs tutelles ont été rencontrées, le rectorat enseignement supérieur, le nouveau recteur de l'académie de Créteil. La DGESIP a également été informée, et propose de participer au paiement de la somme de 7 millions de l'État, et d'accompagner l'UPEC. Une réunion spécifique « emprunt » est prévue. Les tutelles sont concernées par principe, afin de lancer cette opération de 30 millions d'euros, dont 7 millions de l'État et une valorisation de 6 millions par la Ville de Créteil. Le maire soutient fortement ce magnifique projet, un remerciement spécifique lui est adressé.

**MME GARAPON** : Comme l'a rappelé Julien Aldhuy, l'État donne 7 millions. La mairie de Créteil apporte son soutien. Le terrain cédé vaut environ 5 millions. Il a été conseillé d'emprunter pour la somme restante. L'UPEC dialogue depuis quelques mois avec la Banque des Territoires, à laquelle le projet a été présenté de manière détaillée. Aujourd'hui, nous arrivons au stade où la Banque des Territoires souhaite que nous signions le formulaire de demande de prêt (joint au dossier sur SharePoint). Il s'agit donc d'autoriser le Président à signer ce formulaire. L'UPEC emprunterait 23 millions sur trente ans, soit une annualité de moins d'1 million d'euros.

**M. BERNARDINO** : Avez-vous des questions ?

**M. VALLÉE** : Merci pour l'envoi de documents, cependant, certains éléments auraient pu être transmis en amont. Une question se pose sur la mensualité, car le plan de financement avec l'abandon de « Pyramide » n'a pas été divulgué.

Là, nous n'avons aucun courrier du recteur confirmant son accord à l'UPEC. Ensuite, autre remarque, les composantes votent toutes actuellement leur budget rectificatif. Mais je ne sais pas où nous en sommes au niveau des

comptes de l'UPEC. L'établissement semble autour de -4 ou -5. Nous n'avons aucune vision de ce qu'il s'est passé, pour pouvoir donner un quitus. Je comprends le projet et la finalité, comme l'attente de la mairie de Créteil, mais concrètement, j'ai un souci.

**M. BERNARDINO** : Il s'agit de signer le formulaire de demande de prêt, afin qu'il soit examiné officiellement par la Banque des Territoires et que celle-ci apporte une réponse. Il ne s'agit pas de la signature du prêt, sans validation du rectorat et du ministère.

**M. VALLÉE** : L'intitulé de l'ordre du jour ne correspond pas, et indique « signer tous les actes juridiques nécessaires à l'emprunt ». Il faut changer l'ordre du jour.

**Le Président** : Il n'y a pas de sujet, il s'agit seulement de signer le formulaire de demande d'emprunt, pour obtenir une réponse de la Banque des Territoires. À ce stade, il n'est pas possible de lancer le projet, ni le prêt.

**M. ALDHUY** : Cette démarche doit être engagée pour officiellement répondre aux autres questions. Il faudra ensuite un plan de financement officiel de la Banque des Territoires, avec des scénarios à vingt ou trente ans. Une demande officielle auprès de la Banque des Territoires est nécessaire pour instruire le dossier, et obtenir un plan de financement.

**MME CHEVALIER** : Peut-être conviendrait-il de revoir la formulation du point 1.4 dans l'ordre du jour, qui mélange deux éléments ?

**Le Président** : Nous sommes d'accord.

**MME CHEVALIER** : Nous avons l'information d'un montant d'1,1 million d'euros, mais plusieurs hypothèses sont données, de vingt-cinq à quarante ans, dans les documents transmis. Les effets sur les annuités ne sont pas clairs, et le modèle économique n'est pas connu, comme l'a signalé Benoît. Dans le formulaire qui nous est soumis, le taux accordé n'est pas indiqué, les conditions, etc. Nous n'avons pas non plus l'assurance des 2 millions d'euros de location de la Pyramide, payés chaque année par l'État.

**Le Président** : Il s'agit d'un formulaire de demande d'emprunt. Le taux de la Banque des territoires est fixé, Marie peut répondre.

**MME GARAPON** : Le taux est défini dans la note d'intention, mais il dépend du Livret A et des critères de réponses aux normes environnementales. Dans la note d'intention, la Banque des Territoires finance 100 % du besoin au taux du Livret A, à 0,4 %. L'idée est d'obtenir 100 % du besoin, et de se conformer aux normes environnementales. L'approbation du CA est nécessaire pour pouvoir avancer, et avoir un formulaire de prêt qui stabilise le projet. La demande de prêt est de 23 millions sur trente ans, soit moins d'un million par an. Ce dernier stade des discussions reste encore informel avec la Banque des Territoires. Une fois la demande

rendue officielle, la demande d'autorisation aux tutelles pourra être lancée. Nous sommes au bout des discussions préliminaires informelles. Nous reviendrons vers le CA quand la situation se précisera.

**M. SEBAG**, représentant du rectorat : Juste pour indiquer que nous serons attentifs, nous devons être impliqués dans le processus et les différentes démarches.

**Le Président** : Il s'agit là de démarrer le processus. Une fois lancé, toutes les tutelles seront associées, avec le contrôle de la DGESIP.

**M. GILBERT** : En réalité, l'UPEC est libre de discuter avec la banque, et n'a pas besoin de délibération. La seule autorisation du CA est pour signer.

**Le Président** : C'est la banque qui demande l'approbation du CA.

**M. BERNARDINO** : Dans le formulaire, il est mentionné la nécessité d'une délibération autorisant un signataire. Il faut passer à l'étape formelle pour ensuite solliciter l'avis des tutelles. Le prêt ne pourra pas être signé sans l'accord du ministère et du rectorat.

**M. VALLÉE** : Le document indique une « demande de prêt ».

**Le Président** : Mais non, aucun « go » n'est donné. Le prêt n'est pas lancé et signé.

**Mme CHEVALIER** : Il y a deux articles dans le projet de délibération. L'article 1 approuve l'autorisation donnée au Président de l'université pour demander un emprunt de 23 millions. L'article 2 approuve le mandat habilitant le Président à signer. L'article 1 renvoie à la discussion précédente, mais l'article 2 pose problème.

**Le Président** : Il ne s'agit pas de signer un emprunt aujourd'hui.

**MME GARAPON** : La rédaction sera modifiée, en raison des inquiétudes suscitées. La formulation visait à ne pas être coincé par rapport aux demandes d'annexe de la banque. Un seul article sera rédigé.

**M. BERNARDINO** : Je vous propose de rajouter la formule « demande de cet emprunt ».

**Le Président** : Cette autorisation vise à signer les possibles annexes demandées par la Banque des territoires, et ne pas être bloqué.

Par ailleurs, M. Vallée exprime une position particulière sur cet objet attendu par les collègues de sciences humaines et sociales depuis près de vingt ans. La malice est surtout dans la tête de M. Vallée, qui voit de la malice partout. Il s'agit ici de simples précisions, d'une sollicitation de l'emprunt et des annexes nécessaires pour cet emprunt. Nous pouvons reformuler.

**M. BERNARDINO** : Je vous propose de procéder au vote, en modifiant l'article 2 de cette délibération. Il est proposé d'ajouter « la demande de cet emprunt », d'enlever la mention « y compris la signature du contrat » et de laisser « sous réserve de respect des conditions ». En outre, il est spécifié que la demande de prêt est « uniquement auprès de la Banque des Territoires », non auprès d'autres acteurs bancaires.

**Le conseil d'administration approuve à la majorité l'autorisation donnée au Président pour solliciter un emprunt auprès de la Banque des Territoires, et l'approbation du mandat l'habilitant à accomplir et à signer tout acte juridique nécessaire à la demande de cet emprunt avec 4 abstentions.**

### 1.5. Site INSPÉ de Saint-Denis

**M. ALDHUY** : Un point sur le retrait de l'UPEC du site de Saint-Denis, déjà présenté et voté en CA. Cet objectif impose une relocalisation des formations des personnels. Le premier scénario de départ était une relocalisation des activités de Saint-Denis vers les sites de l'INSPE de Vitry et Bonneuil. Aujourd'hui deux scénarios se présentent, avec l'apparition d'un nouveau scénario, à Saint-Denis. Les administrateurs disposeront du PowerPoint de présentation.

Les éléments expliquant cette priorité de se retirer du site de Saint-Denis ont été caractérisés, avec des locaux sous-occupés, des coûts d'exploitation en forte augmentation, les coûts de maintien et d'évolution du bâti très élevés.

En effet, le site est caractéristique, car le bâtiment est aujourd'hui occupé sans convention d'utilisation. Une solution doit bientôt être trouvée par les acteurs de l'État. Or, dans ces locaux, dont l'UPEC est responsable, se trouve aussi un lycée. Dans le but que les statuts d'occupation soient clairs, il faut couper le bâtiment unitaire et créer deux bâtiments autonomes. Ces conditions sont extrêmement onéreuses, car les études menées par les services en 2020, lors du dépôt de la fiche CPER, ont été reprises. À l'époque, la réhabilitation lourde de 16 000 m<sup>2</sup> coûtait 42 millions d'euros, et n'intégrait pas la mise à niveau en termes de rénovation énergétique, évaluée à 5,6 millions d'euros en 2020 pour le site. Il faut ajouter que ce prix est très sous-évalué. La préparation de la rénovation du site de Bonneuil, dont la surface est deux fois moins grande, coûte déjà 10 millions d'euros. Donc, le maintien sur le site reste trop élevé.

Concernant les personnels, la situation n'a pas changé par rapport aux 18 collègues BIATSS et 38 enseignants/enseignants-chercheurs. Les BIATSS disposent de 4 contractuels en CDI. Ces situations ont été identifiées avec finesse par les services, notamment la DRH, pour pouvoir accompagner les personnels dans le cadre de cette relocalisation. L'UPEC a conscience que cette situation crée du stress et de l'inquiétude, légitimes, auprès des personnels.

Un agent est en arrêt longue maladie, 3 agents sont reconnus travailleurs handicapés, 2 dossiers de retraite sont en cours et 2 agents sont logés (dans les logements de fonction sur site). Un opérateur logistique pourrait être mobile, une autre personne a pris contact avec le conseiller mobilité de

l'université pour étudier sa continuité de carrière professionnelle ailleurs qu'à l'INSPE. L'objectif reste de prendre en compte les trajectoires individuelles. À terme, le but est de proposer des mobilités au sein de l'UPEC ou hors de l'UPEC, pour les personnels ne pouvant/voulant pas suivre ce déménagement, même dans Saint-Denis. Actuellement, l'implantation de l'INSPE est à Saint-Denis Nord, et l'une des deux potentielles installations du scénario est au sud de Saint-Denis. La ville est grande et étendue, les distances sont conséquentes.

L'expression des besoins a été travaillée avec la direction de l'INSPE et ses services administratifs, les responsables et équipes pédagogiques, les services centraux, la direction du patrimoine. La mobilité de l'INSPE demande de disposer de locaux tertiaires pour le personnel administratif, des bureaux pour enseignants-chercheurs et des plateaux techniques. Les formations de l'INSPE à Saint-Denis sont pour les lycées professionnels et lycées techniques, qui ont besoin de plateaux de chimie, de physique, de mécanique, etc. Ces besoins ont bien été identifiés avec les équipes, ainsi que leur intensité d'usage, pour instruire le dossier. La mobilité du centre de documentation, à Saint-Denis, était un point de blocage, nécessitant de déplacer l'intégralité des documentations. La solution est en cours de recherche.

Ensuite, dans un scénario, le CIRCEFT est intégré, un laboratoire en sciences de l'éducation d'UPEC-Paris 8 qui existe depuis longtemps. Donc, les personnels UPEC sont hors les murs depuis longtemps. Ce scénario est une occasion de créer une unité de lieu.

Le premier scénario travaillé à ce jour, présenté au dernier CA, était la relocalisation à Bonneuil. Le tableau montre ici l'usage pédagogique et administratif actuel. Aujourd'hui, 15 salles sont libres à Bonneuil. Mais le mercredi en semaine 40, aucune salle n'est libre (*cf. tableau, code couleur rouge et vert*). L'instruction de ce dossier avance chaque jour à la direction du patrimoine. Le tableau montre la projection des activités de Saint-Denis vers Bonneuil. Pour le moment, l'emploi du temps Saint-Denis et l'emploi du temps de Bonneuil ont été superposés. Il est constaté que le mercredi est un jour plus tendu, mais d'autres jours restent assez libres. Certaines semaines, 20 salles sont libres, une vacance rare pour l'UPEC. Il reste donc des marges d'optimisation d'occupation des locaux. Il faudra établir des emplois du temps et revoir les règles d'occupation des locaux, dans un second temps.

À Livry-Gargan, les formations peuvent être bougées, presque sans rien optimiser. Il apparaît une capacité de relocalisation réelle des activités, sans difficulté à Livry-Gargan et avec une régulation des emplois du temps à Bonneuil. Il faut préciser qu'une série d'espaces sera à reconstituer, pour leurs usages, il faudra recréer certains laboratoires à Bonneuil et des salles de cours à Livry-Gargan pour accueillir les formations. Ce premier scénario est en cours d'évaluation, avec un travail à iso-règle. Maintenant, il s'agit de travailler l'évolution des règles. La question se posera de la réforme de la licence de professeurs des écoles, et du nombre qui pourra passer la licence.

Dans ce scénario pour Bonneuil et Livry, il faut réfléchir aux espaces à transformer et les travaux à réaliser pour recréer les plateaux techniques nécessaires.

Le deuxième scénario, apparu le mois dernier, propose une nouvelle relocalisation dans des bâtiments du CNAM, à Saint-Denis. La projection des activités de l'UPEC est possible. Le site est proche du RER Stade de France, très accessible, à 7 minutes à pied d'un arrêt de la ligne 15 du Grand Paris Express. Ce lieu de formation permettra de rapatrier les stagiaires du Val-de-Marne et ceux de Saint-Denis. Il se situe à une station de l'arrêt Saint-Denis Pleyel, proche du futur hub et des connexions aux lignes 16 et 17. Les collègues BIATSS et enseignants-chercheurs pourront circuler, ainsi que les stagiaires qui effectuent des allers-retours de leur travail vers le lieu de formation. L'accessibilité est détaillée, il faut 6 minutes pour se rendre au bâtiment principal. Le deuxième bâtiment concerné par cette mobilité se nomme « Synergie 2 », un bâtiment de plateaux de chimie récemment créé par le CNAM, à 10 minutes à pied du RER. Ce bâtiment est neuf, inauguré au mois de novembre 2024, et offre de la place en termes de mutualisation. Le bâtiment principal intéresse l'UPEC et a été rénové il y a dix ans, l'extension dernière a été inaugurée en novembre. Des espaces tertiaires restent disponibles. Le dimensionnement correspond à l'implantation des activités tertiaires de l'INSPE. Les services travaillent les détails. Une autre partie est libre avec des locaux tertiaires (qui pourraient servir au CIRCEFT). Ces locaux seraient dédiés à l'INSPE, et les autres espaces seraient mutualisés (salles de cours, plateaux existants et plateaux créés) entre le CNAM et l'UPEC. Un grand espace permet aux étudiants de s'asseoir et manger, avec un café géré par l'association des étudiants du CNAM. L'UPEC s'installerait au deuxième étage du bâtiment neuf. L'ensemble des bâtiments est distribué sur une cour végétalisée, des circulations. Un opérateur gère la cafeteria pour le CNAM, donc l'instruction travaille aujourd'hui sur la possibilité d'une implantation du CROUS. À ce stade, le flux n'est pas assez important pour intéresser le CNAM. Deux amphithéâtres neufs de 64 places se situent dans la partie moderne, et un amphithéâtre de 220 places est dans le bâtiment des années 1990, rénové récemment. Le centre de documentation a les mêmes linéaires disponibles pour installer la documentation actuelle du site de Saint-Denis.

### *Projections de photos et descriptions*

Il reste à préciser avec le CNAM les occupations dédiées, les règles de mutualisation des plateaux et espaces communs, et la reconstitution de plateaux à réaliser, les conditions pour les travaux, les règles de coexistence, les conditions financières. L'enjeu central est de pérenniser l'installation.

**M. BERNARDINO** : Pour contextualiser, nous travaillons depuis six mois avec le CNAM sur d'autres sujets de partenariats, notamment le pôle santé et les métiers attenants. La discussion porte aussi sur d'autres formations que l'UPEC aimerait travailler avec le CNAM. Ainsi, dans le cadre de cette discussion, le sujet de Saint-Denis est apparu. L'UPEC espère évoquer l'avancée de son travail avant l'été et poursuivre ce rapprochement.

Cette localisation semble pertinente, car la formation du CNAM sur ce site est l'école d'ingénieurs du CNAM. Par son relief technologique, elle dispose de plateformes, déjà utilisées. La discussion porte sur l'usage commun de ces

plateformes (notamment celles de Paris). Ces sujets pourront être réglés durant l'année entre la décision et le déménagement. La problématique actuelle concerne plutôt la surface, qui semble adaptée. Le CNAM est également en rythme alterné pour les ingénieurs, le taux d'occupation assez irrégulier, donc la mutualisation des espaces paraît possible. Le site s'étend sur 12 000 mètres carrés au total, avec 400 à 500 étudiants présents sur le site de manière irrégulière. L'occupation du soir disparaît, car moins demandée, donc l'usage se réduit. Le CNAM a un intérêt aussi de partager ses locaux. Le rapprochement CNAM/UPEC n'est pas seulement bâtementaire, et vise à être pérennisé. Il s'agit de montrer que l'UPEC s'engage dans un projet à long terme.

**MME CHEVALIER** : Le scénario 2 est enthousiasmant, et permet un partenariat avec le CNAM. Il paraît positif pour les équipes de l'INSPE, car les collègues de formation différente avaient l'habitude de travailler de manière collégiale et concertée. En revanche, ce scénario suppose une convention très ficelée. La question se pose de savoir si cette convention peut être prête pour le 4 juillet. Il s'agit de ne pas quitter le site sans avoir de nouveau lieu.

**M. BERNARDINO** : Je ne suis pas certain que la convention soit totalement ficelée (pour le 4 juillet). Un point a été réalisé avec le directeur des services du CNAM, notamment sur les conditions financières et les surfaces nécessaires. Un accord s'est établi sur les conditions financières, leur participation aux charges des locaux du CNAM et les espaces communs. Le 4 juillet, la CA devra se positionner sur le scénario choisi. Il s'agira de voter le choix de l'implantation, en sachant que l'une nécessite moins de travaux. En effet, le fait de scinder les équipes en deux demandera un accompagnement RH plus complexe. L'implantation CNAM est plus facile, mais il faut qu'il adhère de son côté, accepte la location. Au niveau des instances politiques, aucun sujet n'est apparu. Le récent travail portait sur les remontées de besoins, les possibles mutualisations de salles, etc. L'INSPE a besoin de petites salles de TD, donc l'idée a été suggérée de transformer de grands bureaux.

**Le Président** : Il faut déjà asseoir la certitude de ce projet, les incertitudes sont en train d'être levées. Une fois le scénario choisi, un travail RH complémentaire sera mené. Une relocalisation à Saint-Denis créera moins de stress chez les collègues. Ce sujet sera évoqué une prochaine fois, car nous espérons qu'il atterrira rapidement.

## 2. RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Approbation du dispositif d'intéressement recherche

**M. BERNARDINO** : Il s'agit d'un nouveau dispositif, sur lequel l'UPEC a élargi le périmètre. De nombreuses universités proposent des primes d'intéressement prévues par le code de l'éducation. Un séminaire vice-président — RH et vice-président recherche sur cette

thématique. Il paraissait important de créer un dispositif d'intéressement sur la partie recherche. La partie formation semble disposer d'une forme d'intéressement avec les heures complémentaires. Toutefois, il n'existe pas de pendant sur la partie recherche, notamment sur les contrats de recherche. Il faut un dispositif voté par l'université. Les critères ont été plus spécifiés, pour lancer une campagne de primes d'intéressement. L'objectif est que les collègues des laboratoires de recherche sollicitent des primes d'intéressement, adossées à des contrats et des financements ciblés par la DRV. Il faut confirmer la disponibilité des fonds pour la validation. Il est proposé de passer au CA restreint, au moment des primes pédagogiques.

Le CA restreint attribue les primes et regarde les dossiers individuels. Dans le dispositif proposé, il est possible de verser des primes à des administratifs impliqués dans les contrats de recherche (DJE, DJR). Ce passage dans une instance comme le CA restreint a soulevé des questions au CSA ce matin.

Il s'agit toutefois d'un avis informel, car la décision est prise par le Président.

**M. VALLÉE** : Nous avons voté une deuxième fois contre au CSA. Un recours de l'université a été annoncé par le vice-président.

**M. BERNARDINO** : Le dispositif d'intéressement a été rejeté par le CSA à deux reprises, car estimé peu équitable entre les agents. Par ailleurs, la première délibération du CA concernant les universités est contestée. Le tribunal administratif a validé la demande. Un appel est en cours, la décision reste toujours valable.

**MME HMAMOU** : Nous avons eu une décision de premier niveau de juridiction. Nous avons fait appel, et gardons confiance. Cette argumentation avait déjà été développée en première instance et sera développée devant la Cour administrative d'appel.

**Le Président** : Je ne fais pas voter aveuglément les administrateurs. La locution « *sic itur ad astra* » paraît adaptée.

**MME CHEVALIER** : Le Président y fait référence, je pense que tout le monde a reçu mon mail explicatif au sujet de la décision du tribunal d'annuler les deux délibérations précédentes. Le juge s'est arrêté sur le motif de la compétence négative. Une première question est posée sur les effets de ces décisions annulées, soit le nombre de personnes ayant touché une somme, et le montant de celle-ci, depuis le 22 octobre 2022. L'autre question est de connaître la position du rectorat sur ces annulations successives de délibérations du CA.

**Le Président** : Le juge a pris des éléments contraires au code de l'éducation, qui a entraîné cet appel. La décision est suspendue, donc l'université continue dans le même sens et n'a pas à se positionner dessus. Il s'agit du CA.

**M. BERNARDINO** : Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il un changement de procuration ?

**Mme HMAMOU** : Oui. Monsieur Alix a donné procuration à Madame Goffin.

<p><b>Le conseil d'administration approuve à la majorité le dispositif d'intéressement recherche avec 4 votes contre et 3 abstentions.</b></p>
--

## **2.2. Approbation de la création du titre « Professeur attaché » UPEC**

**M. BERNARDINO** : Nous avons eu cette demande car d'autres universités proposaient ce titre, que l'UPEC ne proposait pas. Il est destiné aux collègues partant à l'international sans posséder le titre de professeur des universités.

Ils pourront disposer d'un titre plus lisible à l'international.

Les exemples de titres d'autres universités figurent dans la note.

Il est donc proposé de créer deux titres pour l'UPEC « Professeur attaché » et « Professeur attaché senior ». Ce titre permettra aux collègues travaillant dans des laboratoires de pouvoir s'afficher comme « professeur attaché ». Ce titre est purement honorifique et n'induit aucune rémunération. Le système créé s'est voulu souple, en projetant tous les cas possibles. L'objectif est que la démarche soit individuelle, et non issue d'un laboratoire. La demande serait instruite par la commission de recherche. Il est proposé de valider le titre pour une durée de deux ans. L'idée est d'examiner après cette durée l'utilisation du titre, et de la signature. L'avantage est que l'UPEC aura plus de signataires à son nom.

**Le Président** : Il s'agit surtout des DR de l'INSERM ou du CNRS. La CR décidera. L'idée est de clarifier et d'identifier le « professeur » de l'université dans des congrès à l'international.

**M. BERNARDINO** : Deux niveaux ont été créés à cet égard, un niveau CR et un niveau DR.

**MME CHEVALIER** : Il n'y a que deux titres qui existent ?

**Le Président** : Il existe plus de titres. Ces titres sont assez communs. Nous avons copié-collé.

**MME CHEVALIER** : Je ne comprend pas la page 1 de la note, l'utilisation du titre et le nombre d'heures.

**M. BERNARDINO** : Cette liste montre des exemples de critères pouvant être pris en compte par la CR dans l'examen des candidatures individuelles.

**MME CHEVALIER** : Et pour une personne non-chercheuse, qui interviendrait dans les formations de l'UPEC et pourrait revendiquer le titre ?

**M. BERNARDINO** : La CR ne validerait pas une personne ne pratiquant pas la recherche.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du titre de « professeur attaché » UPEC.**

## **Points non soumis à discussion**

### **1. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

#### **1.1 Approbation des admissions en non-valeur et des décisions de remise gracieuse**

**MME DUROU** : Vous avez deux séries de documents, l'une est inférieure à 10 000 euros et la deuxième supérieure à 10 000 euros. Il faut noter un cycle de la recette qui était en déshérence, et avait été soulignée par la Cour des comptes.

**M. VALLÉE** : Après la suppression d'une dette de 100 000 euros, concernant une composante, je suppose que l'AITI est la suite.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur et les décisions de remise gracieuse.**

### **2. CONTRATS ET CONVENTIONS**

#### **2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université**

**Le Président** : Avez-vous des questions sur ces contrats ?

**MME CHEVALIER** : Je trouve qu'ils contiennent beaucoup de lignes, de montants et des dates très anciennes.

**Le Président** : Nous vous répondrons par écrit.

*La séance est levée à 13 h 14.*